

Les crédits

familiales et contre d'autres programmes sociaux, y compris l'assurance-maladie; (3) toucheront gravement les Canadiens à revenu modique, tandis qu'ils ne représenteront qu'un coût minime pour les riches; et

Que la Chambre blâme donc le gouvernement pour cette tentative de violation d'un engagement sacré. — M. Dingwall

M. le président suppléant: Avant que nous ne commençons la période des questions, il restait 10 minutes à écouler dans celle des questions et commentaires sur le discours du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. Je cède donc la parole au député de Kamloops (M. Riis).

M. Riis: Monsieur le Président, j'ai écouté attentivement l'exposé du ministre, et j'estime que, en dépit de tous ses arguments, il n'en reste pas moins qu'un nombre important de personnes âgées ne pourront conserver intégralement de leurs chèques de sécurité de la vieillesse en raison de cette mesure prévue dans le budget, qui consiste à récupérer ces prestations.

J'aimerais poser au ministre la question suivante, que j'illustrerai à l'aide d'un fait historique. Dès 1925, lorsque ce programme a commencé pendant le mandat d'un gouvernement libéral minoritaire, un député socialiste plutôt visionnaire, qui était avec son collègue à la charnière des partis, a déposé un projet de loi sur la sécurité de la vieillesse. Ce projet de loi a été adopté à la Chambre en 1926 par un gouvernement minoritaire libéral, malgré l'opposition des conservateurs à la Chambre. Il a ensuite été bloqué au Sénat par la majorité conservatrice de l'époque, un peu comme la majorité libérale a bloqué le libre-échange.

Des élections ont été déclenchées et les conservateurs, sénateurs en tête, ont prétendu que ce régime nuirait aux familles parce qu'elle supprimerait l'obligation qu'ont les enfants de prendre soin de leurs vieux parents. Ils ont ajouté que si nous accordions une pension à tous, des criminels y auraient droit aussi, ce qui ne serait pas acceptable. En outre, ce serait une façon de dissuader les gens de faire des économies en vue de leur retraite.

Les élections ont donc été déclenchées et, comme de juste, les conservateurs ont été écrasés et Mackenzie King a redéposé le projet de loi sur la sécurité de la vieillesse. Même alors, le projet de loi a essuyé l'opposition unanime des conservateurs à la Chambre. Il a reçu le même genre d'accueil au Sénat, mais les sénateurs, bien à regret, n'ont rien fait qui aurait pu contrarier l'adoption du projet de loi parce que la population avait manifesté sa volonté au cours des élections générales.

Je me souviens avoir appris en étudiant l'histoire, au sujet d'une époque que je n'ai pas connue, que les conservateurs s'opposaient au principe de la pension pour tous. Il s'en est passé des choses depuis!

Je demande au ministre si ce n'est pas l'expression de la vieille position du parti conservateur qui reconnaît que la charité a sa place, mais qui ne peut tout simplement pas accepter l'idée que chacun touche un chèque de pension du fait de ses droits de citoyen canadien.

Une voix: C'est exact.

M. Beatty: Non, monsieur le Président. Je suis intrigué que le député remonte, je crois, à 19. . .

M. Riis: 1925.

Une voix: Avant votre naissance.

M. Beatty: Oui, c'était 24 ans avant ma naissance. Le député vit encore dans le passé. Il ne reconnaît pas que les réalités de 1989 sont infiniment différentes de celles de 1924. Par exemple, le député semble ignorer que dans ce budget le gouvernement affecte 865 millions de plus en versements aux personnes âgées parce que nous reconnaissons ce que nous devons à ceux qui ont traversé la crise et qui ont contribué à bâtir pour nous la société dans laquelle ma génération a le privilège de vivre aujourd'hui.

La question en jeu est fondamentale: comme députés et comme Canadiens croyons-nous que dans l'offensive contre une dette fédérale monumentale, les plus fortunés d'entre nous doivent porter une charge plus lourde? La position du Nouveau Parti démocratique a toujours été que les plus riches devaient payer davantage. La députée du Yukon (M^{me} McLaughlin) a même exigé aujourd'hui. . .

Une voix: En impôt sur le revenu.

M. Beatty: Exactement. Demandant que les Canadiens bien nantis paient plus d'impôt.

Mais ils n'étaient pas sincères, car lorsque le ministre des Finances (M. Wilson) déclare que les 4 p. 100 de retraités à revenu supérieur devront rembourser une partie de leurs prestations de retraite, ils crient à l'injustice et soutiennent que nous opprimons les riches, ce à quoi ils s'opposent.

Les 96 p. 100 des Canadiens qui ne sont pas touchés par cette mesure, les 96 p. 100 du bas de l'échelle, admettent qu'il est juste que les mieux nantis soient tenus de partager le fardeau de la dette. Compte tenu du vieillissement de la population, nous avons comme politique de protégé-